

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHÔNE

2 0 NOV. 2014

NOS RÉF. SD/GA

LYON, LE

CONTACT Colonel Serge DELAIGUE

TÉLÉPHONE 04 72 84 39 35 TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07

COURRIEL serge.delaigue@sdis69.fr

Monsieur le secrétaire général Syndicat SUD SDIS 69 19 avenue Debourg 69007 LYON

Monsieur le secrétaire général,

Un certain nombre d'organisations syndicales m'ont récemment interpelé sur le prochain passage du SDIS au SDMIS et j'ai, à cette occasion, entendu s'exprimer certaines craintes sur l'avenir de notre établissement public.

Il me semble tout d'abord important de rappeler que la situation des finances publiques de notre pays, d'une façon générale et des collectivités territoriales en particulier, est aujourd'hui sous contrainte forte et le restera à l'avenir.

Pour autant, la création du SDMIS s'inscrit dans la continuité de la politique mise en œuvre par le SDIS, de 1999 à 2014. Aussi, afin de répondre aux inquiétudes qui m'ont été adressées, il m'a semblé important, dans la limite du contexte budgétaire que nous connaissons, d'apporter des réponses concrètes sur trois points.

En complément du recrutement de 18 sapeurs-pompiers professionnels non officiers en 2015, le SDIS procèdera à 18 recrutements en 2016 et à 18 recrutements en 2017, de sapeurs-pompiers professionnels non officiers, sapeurs de 1^{re} classe ou de 2ème classe, voire éventuellement par mutation de sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

En complément de la délibération du conseil d'administration du 24 septembre 2012 qui fixe à 338 le nombre total de postes d'adjudants en 2015 et à 350 en 2016, ce nombre sera porté à 365 en 2017 puis à 380 en 2018.

Enfin, conformément aux délibérations en vigueur relatives aux régimes de travail des personnels administratifs, techniques et sociaux (PATS), je suis favorable à ce que le colonel Serge DELAIGUE, ouvre une réflexion en 2015 sur ce dossier, afin de permettre la mise en place effective d'un régime de travail à raison de 9 heures par jour-4 jours par semaine, uniquement pour les PATS, sous réserve d'une validation au sein de chaque unité afin de prendre en compte à la fois les besoins du service et les demandes des agents.

Je tenais à vous informer de ces dispositions et vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel MERCIER

Président